

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



SIR WILLIAM PHIPS

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME

JUIN 1897

6ÈME LIVRAISON

SAINT-LOUIS DE KAMOURASKA

Kamouraska est un mot algonquin qui veut dire : *il y a jonc au bord de l'eau*. Mgr Laffèche décompose ainsi ce mot : *akân*, au bord de l'eau, et *ayaskaw*, temps indéfini du verbe *askaw*, qui se forme en changeant *a* en *aya* : A Kamouraska, il y a jones au bord de l'eau.

Kamouraska est, chaque été, depuis un grand nombre d'années, le rendez-vous des familles riches qui vont s'y reposer des bruits de la ville. "Durant l'été, écrivait Joseph Bouchette en 1813, le village de Kamouraska devient vivant, par le grand nombre de personnes qui s'y rendent pour rétablir leur santé."

Le 3 mars 1722, Kamouraska était canoniquement érigé en paroisse sous le patronage de saint Louis, en l'honneur du seigneur Louis-Joseph de La Durantaye.

C'est le même seigneur de La Durantaye qui donna le terrain sur lequel fut construite la première église en 1727.

En 1793, on reconstruisit l'église un mille plus haut, parce qu'elle était sur un terrain marécageux.

Les curés de Saint-Louis de Kamouraska ont été MM. E. Auclair-Desnoyers, 1717-1748 ; A. Plante, 1748-1755 ; J.-A. Trutaut, 1755-1800 ; B. Panet (des-servant), 1800 ; A. Pinet, 1800-1816 ; J.-N. Provencher, 1816-1818 ; J. Varin, 1818-1843 ; Charles Chiniqny, 1843-1846 ; J.-H. Routier, 1846-1852 ; N.-T. Hébert, 1852-1888 ; P. Beaudet, 1888-1893 ; F.-N. Fortier, 1893-1895 ; N.-H. Leclerc, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

J.-B. PARKIN, C. R.

CONFÉRENCE DONNÉE DEVANT LE BARREAU DE QUÉBEC

*Monsieur le Bâtonnier, (1)*

*Mesdames et Messieurs,*

Au début de ces conférences, l'éloquent magistrat (2) que nous aimons toujours à entendre et à applaudir nous faisait un aveu que j'ai recueilli. Il nous disait que la situation était bien changée pour lui. D'ordinaire, lorsque je monte sur le banc, c'est pour condamner quelqu'un, souvent pour remplir un devoir pénible ou désagréable. Ce soir, ajoutait-il, j'y suis monté d'un cœur léger, car je ne viens que pour remplir une tâche des plus agréables : j'ai seulement des félicitations à adresser.

Ma position, dans le moment, est bien plus périlleuse que celle du savant juge. C'est, en, effet, la première fois que je monte sur le banc, et soyez sûrs que, contrairement à Dandin, ce n'est pas l'envie désordonnée de juger qui m'y amène. J'ai, au contraire, un instant regretté la promesse téméraire que j'avais faite de donner une conférence. Il me semblait que je montais à l'échafaud lorsque j'ai franchi les degrés pour arriver ici. Je sentais la tête me tourner en voyant les rôles ainsi renversés : les juges au pied du banc et moi sur cette hauteur redoutable. Loin de moi la pensée de vouloir ressusciter cette infâme calomnie inventée par je ne ne sais qui et au moyen de laquelle on a voulu faire croire que beaucoup perdaient la tête en arrivant sur le banc. Je repousse de toute mon âme cette vilaine invention.

---

(1) M. F. X. Lemieux, C. R.

(2) L'honorable juge A.-B. Routhier.

Sans me vanter outre mesure, j'ai souvent gagné des causes, mauvaises parfois ; mais, hélas ! que de fois aussi j'en ai perdu d'excellentes, selon moi, bien entendu. Il me fallait consoler mes pauvres clients : c'était bien souvent plus difficile que d'avoir perdu la cause elle-même. On dit que les avocats ont bien des trucs dans leurs sacs. J'avais trouvé un moyen infail-  
liblé, et je le recommande à mes jeunes confrères : c'était de me joindre à ces pauvres plaideurs pour maudire le juge qui avait rejeté mes prétentions pour-  
tant aussi claires que de l'eau de roche ! Car, c'est une chose entendue qu'ils ont 48 heures pour maudire leur juge et Dieu sait s'ils remplissent consciencieusement cette tâche. Ce privilège n'est consigné nulle part dans la loi, mais il est si bien passé dans nos mœurs qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne de le contester. Les avocats s'identifient tellement à la cause de leurs clients qu'il leur faut souvent s'unir à eux, même lorsqu'ils disent du mal des juges. J'ai moi-même sur la conscience, — j'en conviens loyalement, — beaucoup de ces péchés mignons. La confession que j'en fais ce soir, jointe au ferme propos de ne plus retomber dans la même faute, devra me valoir l'absolution des savants juges qui m'écoutent et dont la bienveillance est extrême. Si, dans l'auditoire distingué qui me fait l'honneur de m'écouter, il se trouve quelqu'un, — et j'espère qu'il y en aura, — pour dire du mal du banc tel que constitué ce soir, je ne pourrai pas m'en plaindre. Ce sera le juste retour des choses humaines !

M. le juge Routhier nous a donné une brillante conférence sur les avocats et les magistrats ; il nous a fait voir tout ce qu'il y avait de grand, de beau et de noble dans cette carrière des hommes qui se consacrent à l'étude des lois. Plus tard, quelqu'un de mes confrères viendra sans doute nous parler de ces grands avocats qui ont illustré le Barreau français et qui s'appelaient Dupin, Berryer, Lachaud, Marie, Bethmont,

Allou, Jules Fâvre, Crémieux et tant d'autres. Avant que l'on vous fasse l'histoire de ces étoiles lumineuses qui brillent avec tant d'éclat au Panthéon judiciaire de France, j'ai voulu tirer de l'oubli le nom de l'un des avocats les plus remarquables de notre époque ; j'ai voulu vous rappeler son merveilleux talent, ses vastes connaissances et sa chaude éloquence. Cet avocat, son nom est sur vos lèvres, c'est J.-B. Parkin.

Mon Dieu ! que l'oubli se fait vite autour des hommes ! Combien y a-t-il d'avocats qui se souviennent de Parkin ? J'ai dû recourir aux plus anciens de nos confrères pour recueillir les informations dont j'avais besoin pour préparer cette esquisse. Chose surprenante ! Parkin, qui était un lettré de premier ordre, n'a rien écrit. Libéral par principe, il n'a jamais voulu se laisser emporter par ce tourbillon qu'on appelle la politique. Il n'y a qu'une de ses admirables plaidoiries que j'ai pu me procurer, grâce à M. Dunbar qui l'avait conservée, et, encore suis-je empêché de vous en parler. Il me sera donc bien difficile de rendre justice à celui qui fait le sujet de ce travail.

Le souvenir de Parkin me reporte à vingt-cinq ans en arrière, et il me rappelle que j'ai vieilli d'un quart de siècle. Lorsque j'ai commencé à fréquenter comme étudiant le Palais de Justice, il y avait alors une pléiade d'avocats distingués : c'étaient MM. Fournier, Tessier, Irvine, Plamondon, Holt, Angers, Lelièvre, Jacques Malouin, O'Kill Stuart, Jean Langlois, Montambault et notre vénérable juge en chef sir L.-N. Casault qui brillait alors au premier rang. Plusieurs de ces hommes sont disparus après avoir fourni une brillante carrière, les uns sur le banc et les autres au Barreau.

Le Palais de Justice est une arène où nous aimons à voir les meilleurs lutteurs croiser l'épée.

J'étais jeune, l'esprit encore tout rempli de souvenirs classiques. Ces luttes paisibles et intelligentes me rappelaient l'antiquité, et je me disais : Qu'il devait

être beau d'assister à ces grands spectacles qui pendant longtemps ont fait l'admiration de la Grèce ! Les deux immortels rivaux Eschine et Démosthène ont permis aux hommes de leur époque de contempler et d'étudier la splendeur et la puissance de l'éloquence quand elle a pour interprètes des hommes qui joignent la vigueur au génie.

L'éloquence du Barreau est celle qui demande le plus de travail et de talent ; ce qui faisait dire à Paillet, l'un des membres les plus distingués du Barreau français au dix-neuvième siècle :

“ Donnez à un homme toutes les qualités de l'esprit, donnez-lui toutes celles du caractère, faites qu'il ait tout vu, tout appris, tout retenu, qu'il ait travaillé sans relâche pendant trente ans de sa vie, qu'il soit à la fois un littérateur, un critique, un moraliste, qu'il ait l'expérience d'un vieillard, l'ardeur d'un jeune homme ; la mémoire infailible d'un enfant ; faites enfin que toutes les fées soient venues s'asseoir successivement à son berceau et l'aient doué de toutes les facultés, et peut-être avec tout cela parviendrez-vous à former un avocat complet.”

La profession d'avocat est difficile : si nous avons eu de spirituels détracteurs dans Montaigne, Erasme et Molière, nous avons eu des admirateurs qui font honneur à notre ordre, par leur génie. Voltaire dans sa correspondance écrit : “ J'aurais voulu être avocat : c'est le plus bel état du monde.” De son côté, LaBruyère a fait un éloge admirable de la profession :

“ La fonction d'avocat, écrit-il, est pénible, laborieuse et suppose, dans celui qui l'exerce, un riche fonds et de grandes ressources. Il n'est pas seulement chargé comme le prédicateur d'un certain nombre d'oraisons composées avec loisir, récitées de mémoire avec autorité, sans contradicteurs et qui, avec de médiocres changements, lui font honneur plus d'une fois. Il prononce de graves plaidoyers devant des juges

qui peuvent lui imposer silence et contre des adversaires qui l'interrompent. Il doit être prêt sur la réplique ; il parle en un même jour, dans divers tribunaux, de différentes affaires. La maison n'est pas, pour lui, un lieu de repos et de retraite, ni un asile contre les plaideurs qui viennent l'accabler de leurs questions et de leurs doutes. Il ne se met pas au lit ; on ne l'essuie point, on ne lui prépare point des rafraîchissements ; il ne se fait point dans sa chambre un concours de monde de tous les états et de tous les sexes, pour le féliciter sur l'agrément et sur la politesse de son langage, lui remettre l'esprit sur un endroit où il a couru risque de demeurer court ou sur le scrupule qu'il a sur le chevet d'avoir plaidé moins vivement qu'à l'ordinaire. Il se délasse d'un long discours par de plus longs écrits ; il ne fait que changer de travaux et de fatigues. J'ose dire qu'il est dans son genre ce qu'étaient dans le leur les premiers hommes apostoliques."

Parkin avait de bonne heure compris ces préceptes des maîtres, et il avait, à part sa science profonde du droit, acquis toutes sortes de connaissances. Son esprit chercheur et avide de connaître avait étudié le cœur humain. Il avait compris la vérité de ces vers de Juvénal pour les hommes qui veulent se créer une position au Barreau :

*Quidquid agunt homines, votum, timor ira, voluptas  
Gaudia, discursus, nostri est farrago libelli.*

Aussi, à l'étude du droit, il avait ajouté celle de l'histoire, de la littérature et de la philosophie. Il était également familier avec les classiques français et anglais ; il pouvait réciter de longues tirades de Corneille ou de Racine. Il savait de mémoire les plus beaux passages de Shakespeare, de Moore et de Byron.

Les chansons de Béranger l'amusaient beaucoup, et il en savait plusieurs qu'il aimait à chanter.

Le grec et le latin n'avaient pas de secret pour lui. Souvent, m'a raconté M. Montambault qui l'a bien connu, il se rendait à son bureau dans la mansarde historique de la maison où les MM. Williams tiennent leur établissement de barbier ; puis là, en causant art et littérature, il se mettait tout à coup à déclamer des pages entières d'Homère.

Parkin avait une véritable nature d'artiste ; non seulement les lettres avaient des charmes pour lui, mais il aimait aussi les arts. C'est ainsi qu'en 1834, lorsqu'il alla rejoindre ses parents en Angleterre, il eut la pensée d'abandonner l'étude du droit pour se livrer à la peinture pour laquelle il avait un goût réel. Il a fait un joli tableau qui est, je crois, en la possession de la famille de feu le shérif Alleyn. Toutefois, son père le persuada de revenir à Québec et d'y terminer ses études.

Pendant son séjour en Angleterre il étudia passionnément. Il ne sortait jamais, écrivait quelqu'un qui l'a bien connu, sans apporter avec lui un livre favori, surtout de la poésie, et il en apprenait des pages entières. Sa mère, justement orgueilleuse des talents de son fils, l'encourageait dans ses efforts, et elle n'a pas peu contribué à former ce bel esprit et ce grand cœur.

Un mot de biographie maintenant. Parkin est né à Dewsbury, Yorkshire, en Angleterre, en 1816, et ses parents vinrent au pays en 1818. Son père, le révérend Edward Parkin, fut nommé pasteur de l'église de Chambly où il ouvrit une école qui fut patronisée par une foule d'enfants devenus plus tard des hommes remarquables à Québec et à Toronto. C'est à cette modeste école que Parkin reçut sa première éducation. Il eut pour camarades les Stuarts, — Andrew et Henry —, les Anderson, — Horatio et John —, les

Moffats de Montréal, les trois Galt,—Thomas, John et Alexander —, et puis, les De Salaberry.

C'est le 23 février 1837 que Parkin fut admis au Barreau ; sa commission est signée par lord Gosford, alors gouverneur-général. Il entra dans la profession, bien préparé par des études approfondies du droit, pour les nobles luttes du Palais.

“ Qu'elles sont belles, mais qu'elles sont délicates, dit Bonnet, ces fonctions d'oracles précurseurs de ceux de la justice ! Quelle étendue d'esprit, quelle justesse de jugement, quelle pureté d'âme elles exigent ! Qui ne tremblerait en sougeant que sa parole va décider son client à contester ou à céder, à s'arrêter ou à poursuivre ? D'un côté le danger de l'exposer aux dépenses ruineuses d'un procès malheureux ; de l'autre la crainte de lui prescrire le sacrifice de droits légitimes ; ici, le scrupule de refuser à une prétention juste l'autorité de son nom et de sa renommée ; là, le scrupule encore plus fondé de prêter l'appui de son opinion à une prétention illégitime ; partout ce sentiment délicat des belles âmes, qui leur fait redouter d'être arbitres du sort d'autrui, et les rend mille fois plus circonspectes sur les intérêts des autres que sur les leurs propres. Qu'il faut de lumière et d'équité pour tout concilier à son propre contentement intérieur !

“ Pour un homme animé d'une véritable droiture, il est encore d'autres pièges à éviter, de la part même de ceux qui viennent solliciter ses conseils. Il est d'obstinés plaideurs qui sont résolus d'avance à ne suivre vos conseils que lorsqu'ils s'accordent avec leur penchant : ils ne vous dissimulent pas qu'ils sont tourmentés de la soif de la chicane et des procès, comme pour vous amener à penser comme eux ; et si vous avez le courage de blâmer leur opiniâtreté et de leur démontrer la faiblesse de leur cause, ils vous quittent avec tous les signes du mécontentement, dans l'espoir de trouver ailleurs des jurisconsultes plus

complaisants et moins éclairés. On en voit d'autres qui, en même temps qu'ils vous étalent tous les moyens de droit et de rigueur qui, dans l'austérité des principes, paraissent à leurs yeux prévenus favoriser leur cause, cherchent à vous déguiser tout ce qu'elle a d'odieux du côté de l'équité. C'est dans ces occasions qu'il faut se montrer avec la généreuse fermeté de la vertu ; c'est dans ces occasions que la conscience de l'avocat doit être un supplément à celle du client."

Il est incontestable que Parkin a été un grand avocat ; il était d'une habilité consommée, plein de ressources et de moyens. Ses hautes qualifications furent appréciées par le gouvernement de l'époque qui le nomma trois fois, je crois, juge suppléant à la Cour Supérieure. Dès 1853, il remplaçait le juge Power qui avait été choisi comme membre d'une Commission chargée d'adjudger sur des pétitions d'élections.

*(La fin dans la prochaine livraison)*

CHARLES LANGELIER

---

## UNE EXPRESSION CANADIENNE

A plusieurs reprises j'ai entendu des gens, surtout des enfants, dire en signe de moquerie—"Je te payerai trois liches moins deux tires," sans rien y comprendre, mais j'apprends que vers Monaco et la Savoie, les paysans prononcent "liche" pour "livre".—Alors il faut croire que l'expression ci-dessus signifie "trois livres moins deux liches", la lire et la livre étant de même valeur. Naturellement, de "lire" les Canadiens ont fait "tire".

Je ne sais pas trop si mon explication nous tire d'affaires, après tout.

CHARLES AMEAU

RÉPONSES

**L'émigration canadienne aux Etats-Unis.** (II, V, 194.)—Les commencements de l'émigration des Canadiens datent de l'établissement des missions parmi les Abénaquis, les Hurons et les Iroquois, ainsi que des expéditions de guerre et de découvertes entreprises par les Champlain, les Joliet et les LaSalle. Les quelques colons qui se groupèrent auprès des missionnaires furent comme eux incapables de se maintenir dans leurs nouveaux établissements; ceux qui échappèrent aux terribles massacres et aux dévastations infligées aux missionnaires et à leurs catéchumènes retournèrent à Québec, Montréal ou Trois-Rivières, ou se réfugiaient dans les comptoirs des traitants de fourrures ou devenaient coureurs de bois. A la longue, les postes militaires, les comptoirs des compagnies de fourrures se multiplièrent et l'émigration augmenta. Chaque fort, outre sa garnison, eut bientôt dans son voisinage le noyau d'un village.

Les coureurs des bois, les soldats déchargés et les gens libres finissaient par s'établir dans le village. Plus tard, des familles entières d'émigrants venaient grossir le nombre des colons. C'est là l'origine des anciennes villes canadiennes de l'Ouest, telles que Kaskakia, Cahokia, Vincennes, Prairie du Rocher, Prairie du Chien, Détroit et nombre d'autres.

De l'insurrection de 1837 date la deuxième époque de l'histoire de l'émigration canadienne aux Etats-Unis. Les événements de cette période ont été cause que des milliers de Canadiens se sont expatriés et sont allés rejoindre leur frères au Détroit, à Bourbonnais, à Chicago, à Saint-Louis et à Saint-Paul, dans les villes frontières de l'Ohio, dans la Pensylvanie, dans l'état de New-York, à Sandusky, Erié, Oswego, et dans la région du lac Champlain, où ils trouvèrent un faible noyau de compatriotes, les descendants des Canadiens, qui près de cent ans auparavant s'étaient établis sur des terres qui leur avaient été données par l'état de New-York, en récompense de leurs services durant la guerre de l'indépendance américaine.

La guerre de la sécession forme la troisième époque de l'émigration de nos Canadiens dans la République voisine. Un nombre très considérable de jeunes gens traversèrent la frontière pour s'enrôler dans l'armée unioniste, et des familles sans nombre émigrèrent dans les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, et des états du centre, alors à l'apogée de leur prospérité commerciale.

EDMOND MALLET

**Murray et le curé Martel.** (II, XII, 260.)—'Lorsqu'en 1759, raconte Mgr Tanguay, tous les habitants de l'île d'Orléans désertèrent leur île, pour se sauver dans la côte de Beaupré, M. Martel (curé de Saint-Laurent) resta seul dans son presbytère. Un officier anglais entra chez lui et fut charmé de son aménité et de ses manières

polies. Il le fit bientôt connaître au général Murray, qui voulut lui-même le visiter. On dit que le général fit bâtir à ses frais le bout nord-ouest de son presbytère, pour mettre le curé plus à l'aise."

Ce que rapporte ici Mgr Tanguay est une tradition assez répandue dans l'île d'Orléans. Mais deux lignes écrites détruisent la plus belle et la plus vraisemblable tradition.

C'est le 27 juin 1759 que les troupes anglaises, sous le commandement de Wolfe, débarquèrent à Saint-Laurent. Tous les habitants s'étaient retirés à Charlesbourg. En mettant pied à terre, Wolfe se dirigea vers l'église. Il trouva sur la principale porte un placard écrit par le curé, M. Martel, et adressé aux dignes officiers de l'armée anglaise. Il les suppliait, au nom de l'humanité, de respecter le temple de Dieu, le presbytère et ses dépendances, sinon par égard pour lui, du moins par amour de Dieu, et par compassion pour ses pauvres paroissiens obligés d'abandonner leurs demeures. "J'aurais souhaité, ajoutait-il, que vous fussiez arrivés plus tôt, afin de pouvoir goûter les légumes, tels que asperges, raves, etc., que produit mon jardin, et qui maintenant sont montés à graine." Knox publie ce placard en entier dans son journal.

Nous avons bien là, n'est-ce pas, la preuve que le curé Martel avait suivi ses paroissiens à Charlesbourg ? D'ailleurs, à cette date, Murray était simplement à la tête d'un corps d'armée. Ce ne fut qu'après la bataille des plaines d'Abraham qu'il prit le commandement de l'armée anglaise.

P. G. R.

**L'auteur du "Canadien émigrant".** (III, II, 258.)—Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke, est l'auteur et presque l'unique rédacteur du *Canadien émigrant*. Les missionnaires qui signèrent ce mémoire, lui fournirent des notes et des renseignements. M. Charles Trudelle l'aida quelque peu dans la rédaction.

Le *Canadien émigrant* fut d'abord lu en présence d'une grande assemblée tenue à Somerset ; puis, après avoir été signé par les missionnaires, il fut publié dans le *Journal de Québec*. Le gouvernement le publia ensuite en brochure et en fit faire une traduction anglaise.

Je tiens les détails qui précèdent de M. l'abbé Charles Trudel lui-même.

L'abbé Chs-Jos. Roy

**La presse des matelots à Québec.** (III, III, 303.)—De 1800 à 1820 il arrivait fréquemment que des personnes disparaissaient mystérieusement de Québec et on n'en entendait plus parler.

Ces personnes étaient victimes de la *presse des matelots* pour les navires de Sa Majesté George III. La presse était l'enlèvement par la force de n'importe quel homme propre au service maritime. Lorsque l'effectif d'un vaisseau de guerre était diminué par des

désertions ou autrement, les cadres étaient remplis par la presse, une journée ou deux avant le départ du navire.

Lorsque la presse devait avoir lieu dix ou quinze matelots, armés de bâtons, de coutelas et de pistolets, faisaient irruption, la nuit, dans des auberges ou des maisons publiques et empoignaient les hommes qu'il leur fallait. On baillonnait ces derniers et on les portait pieds et mains liés à bord du vaisseau. Alors, ni vu ni connu, je t'embrouille, le Canadien pressé restait à bord et devenait un marin dans la flotte de Sa Majesté et parcourait la Méditerranée, les mers de Chine et des Indes Orientales.

Le parlement anglais, en 1779, avait passé une loi à l'effet de permettre la presse des matelots.

Lorsque les victimes se défendaient contre leurs barbares agresseurs, elles étaient assassinées sans merci et leurs meurtriers n'étaient jamais traduits devant les tribunaux.

Le *Canadien* du 19 septembre 1807 raconte comme suit l'assassinat d'un Montréalais à Québec par une bande de la presse (*press-gang*) :

“ Fut assassiné, samedi dernier, vers 10½ heures du soir, Simon Latresse, par un soldat de la presse (*press-gang*) du vaisseau de Sa Majesté le *Blossom*, commandé par George Picket, écuyer. S. Latresse était à danser dans une maison du faubourg Saint-Jean, lorsque la presse y entra sous les ordres du lieutenant Andrel. Un des deux soldats armés de pistolets et restés à la porte de la maison lâcha un nommé Fournier qu'ils avaient pressé pour courir à Latresse qui, s'étant échappé d'eux par sa force et son activité, se sauvait à la course. Le soldat ne pouvant l'atteindre, lui tira un coup de pistolet : la balle lui traversa le corps et il fut porté à l'Hôtel-Dieu où il est mort dimanche dernier à minuit, après avoir souffert avec courage et résignation.

“ Cet homme, âgé de 25 ans, était Canadien, natif de Montréal. Il avait été voyageur dans les environs de Michillimakinac depuis sept ans, jouissant d'un caractère fidèle et attaché à ses maîtres et laissa, pour déplorer son malheureux sort, une mère que, seul, il soutenait des épargnes de ses gages.

“ Jeudi dernier, vers sept heures du matin, le vaisseau de Sa Majesté, le *Blossom*, commandé par George Picket, écuyer, est sorti de ce port sans avoir livré aux magistrats les coupables du meurtre de Simon Latresse, quoique requis de le faire.”

#### PATRIOTE

**Le mot “Chouayen”.** (III, III 304.) — L'origine de ce nom se rattache au combat du fort Chouagan ou Chouayen (Oswégo), livré le 14 août 1756. La cause du drapeau français paraissait tellement aventureuse en Amérique, que plusieurs Canadiens penchèrent en cette occasion du côté de l'armée anglaise, espérant se mieux tirer

d'affaire en mollissant les premiers. La victoire inespérée qui couronna les efforts des Canadiens et de Montcalm détruisit leurs calculs, et jeta le désarroi dans le camp des Anglais.

L'épithète de *Chouayens* s'appliqua depuis aux faux patriotes et aux transfuges de la cause nationale. Des camps, elle passa dans la politique. " C'est ainsi, dit le *Canadien* du 17 janvier 1809, que l'on désigne ordinairement les gens du parti du gouvernement dans les élections. La basse-ville de Québec qui comprend le faubourg Saint-Roch, fait une guerre continuelle aux *Chouayens*, et voici comment cela est venu : On donnait à un quartier du faubourg Saint-Jean, où il y avait beaucoup de filles publiques, le nom de *Fort Chouayen*. C'est le nom d'un ancien fort du pays. Pendant la dernière élection de la haute-ville, ce nom s'étendit à tout le faubourg et on appelait *Chouayens*, ou " gens du fort *Chouayen* ", tous les électeurs de ce faubourg qui dans cette élection étaient pour M. Denechaud. La signification de ce nom s'est ensuite étendue à tous les gens du parti du gouvernement qui étaient pour M. Denechaud... de sorte que actuellement ce sont eux qui sont particulièrement désignés par ce nom. On ne l'applique plus au faubourg Saint-Jean qu'autant qu'on les croit de ce parti, et si ce qu'on dit est vrai, il n'y a plus dans ce faubourg d'autre *Chouayen* que M. Denechaud et les filles du Fort qui sont toujours du parti. M. DeBonne, qui n'a jamais demeuré dans le faubourg Saint-Jean, est un *Chouayen* dans la signification actuelle ; c'est le *grand Chouayen Canadien*, c'est-à-dire le premier Canadien du parti du gouvernement. "

Dès 1807 (10 janvier), le *Canadien* s'était moqué des *Chouayens* en les chansonnant :

" Plus de Français ! — Parlez anglais — Puisqu'on l'exige — ...  
Car qui ne le parlera — Tant pis pour lui ça sera — Et pour qui ne le  
pourra — Tant pis encore, vous dis-je !... Celui qui ne l'apprendra —  
Mauvais citoyen sera — Et pour tel on le pendra. "

Vingt-cinq ans plus tard, on n'avait pas fini de les réduire et de les passer au fil de la rime. Tout le monde connaît la chanson que composa M. Etienne Parent et dont, voici deux strophes prises au hasard :

D'abord viendrait l'ordonnance  
D'faire tout en anglais :  
On s'défrat par c'tte observance  
De tous les Français.  
Par ma foi qu'ça s'rait commode  
Pour nos bons Chouayens  
Qui aim'raient si fort la mode  
D'a'être plus Canadiens !

Si l'Canadien reste tranquille  
Toutes ces bell's chos' là  
S'en viendront tout à la file  
Qu'ça s'ra beau d'avoir ça !  
Mais j'parierais cent pistoles  
Qu'y aura bien du train ;  
Qu'y aura bien des paroles...  
Et aut'chos' p'têtre bien !

Il y a eu, en effet, autre chose que des paroles avant que d'arriver au gouvernement responsable.

Dans un récent recueil de chansons, on trouve ces couplets sous le titre énigmatique de : *Chouan*. Faute d'avoir compris ce que veut dire le mot *Chouayen*, on a cru bien faire en lui en substituant un autre qui n'a aucun rapport avec la chanson. Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire !

BENJAMIN SULTE

**Les migrations des hirondelles.** (III, V, 319.)—Les savants aussi bien que le vulgaire—témoin le cordonnier de Bâle, dont parle M. J.-M. LeMoine—ont toujours cherché à pénétrer le secret des migrations des hirondelles. Si ces oiseaux ne désertaient à l'automne que les pays froids, cela se comprendrait aisément. Mais pourquoi émigrent-ils aussi, à des époques fixes, des pays chauds où les saisons ne varient pas, comme en Guyane par exemple ? Et, chose singulière, il paraît que dans cette contrée les hirondelles qui partent sont remplacées par d'autres, preuve que la température n'est pour rien dans leurs déplacements.

Des naturalistes distingués ont admis la possibilité du fait affirmé par tant de témoins oculaires, qui ont prétendu avoir vu les hirondelles se réunir par volées à l'automne, et se précipiter toutes ensemble au fond des étangs pour y passer l'hiver sous la vase.

Forster soutient chaudement la thèse du sommeil léthargique des hirondelles au fond des eaux, et l'appuie d'exemples, d'observations et de faits très circonstanciés, et attestés avec serment. Nous en citons quelques-uns :

Le Dr Wallerius, célèbre chimiste suédois, écrivait en 1748 à M. Klein, greffier de la cité de Dantzick, qu'il avait vu plus d'une fois des hirondelles, perchées sur un roseau, se précipiter dans l'eau après avoir gazouillé un chant funèbre d'un quart d'heure. Il affirme aussi en avoir vu une qui avait été repêchée avec un filet jeté sous la glace ; portée dans une chambre chaude, elle revint à la vie, agita ses ailes, puis mourut.

La mère du comte Lehndorf dit avoir vu une grappe d'hirondelles qui venait d'être retirée de l'eau en hiver. Les oiseaux, aussitôt apportés dans un appartement tempéré, sortirent de leur léthargie et se mirent à voler.

Le comte Scheleben affirme par serment un fait semblable dont il avait été personnellement témoin, ayant réchauffé dans ses propres mains et rappelé à la vie une hirondelle fraîchement repêchée.

Forster cite les dépositions assermentées de quatre autres personnes, et il ajoute : “ Je puis me compter au nombre des témoins oculaires de ces résurrections paradoxales. En l'année 1735, étant petit garçon, j'ai vu, en hiver, plusieurs hirondelles que des pêcheurs de la rivière Vistula venaient d'apporter à la maison de mon père ; deux d'entre elles, mises dans une chambre chaude, revinrent à la vie et voltigèrent. Je les ai vues se poser plusieurs fois sur le poêle, et je me souviens fort bien qu'elles moururent pendant que je les tenais dans mes mains.”

Forster conclut en disant que les hirondelles d'Espagne, d'Italie et de France émigrent dans des climats plus chauds ; que celles d'Angleterre et d'Allemagne se logent dans des trous ou des fentes de rochers, et y passent la froide saison dans un état de torpeur ; mais que les hirondelles du Nord se plongent dans la mer, les lacs ou les rivières, et y restent en léthargie sous la glace jusqu'au printemps.

L.-W. MARCHAND

**Adam Dollard, sieur des Ormeaux.** (III, V, 318.)—Le vrai nom du héros qui, en 1660, avec seize compagnons seulement, réussit à tenir en échec 700 sauvages iroquois qui venaient fondre sur Montréal, était Adam Dollard, sieur des Ormeaux. D'une bonne écriture, de celle d'un homme qui a l'habitude de manier la plume, il signe simplement : “ Dollard ”, sur un acte passé à Montréal, devant maître Bénigne Basset, en novembre 1658.

PHILÉAS GAGNON

**Le pin de la rivière Saint-François.** (III, V, 321.)—Je connais un rocher, dans la rivière Saint-François, au sommet duquel il existe un pin solitaire d'une bizarre apparence. Ce rocher est tout près de Sherbrooke, à un demi-mille peut-être de l'embouchure de la rivière Magog, en descendant le cours de la rivière Saint-François.

Je ne sais si c'est le pin que mentionne Bouchette dans sa *Topographie du Canada*.

B. DE L.

**Emilien Dupont.** (III, V, 322.)—Je tiens de la bouche même de feu M. l'abbé Léon Provencher qu'il signa du pseudonyme *Emilien Dupont* une petite brochure intitulée : *Essai sur les insectes et les maladies qui affectent le blé*, qui parut à Montréal en 1857. Le gouvernement lui décerna un prix de \$75.00 pour ce travail. Emilien Dupont était le vrai nom du bedeau de l'église de Saint-Joachim qui avait alors pour curé l'auteur du dit *Essai*.

L'abbé JOS.-C. CARRIER

QUESTIONS

324—Pouvez-vous me dire ce que sont devenus les enfants du docteur Lyonnais, patriote emprisonné pendant les troubles de 1837 ? Le docteur Lyonnais d'abord établi à Saint-Nicolas est mort, si j'ai bonne mémoire, à Saint-Athanase d'Iberville.

E. T. P.

325—Quelle est l'origine du nom de la rivière Ouelle ?

G. P.

326—A-t-on remarqué que la plupart des gouverneurs de la Nouvelle-France appartenaient à la marine ? Quelle est la raison qui engageait le gouvernement français à nous envoyer des marins comme gouverneurs ?

FRED.

327—Peut-on me donner quelques renseignements sur James Tanswell, "maître de langues" à Québec quelques années après la cession du pays à l'Angleterre ?

Pedro.

328—Les frères Kerth ou Kirk qui s'emparèrent de Québec en 1629 étaient, nous disent Garneau et Ferland, des huguenots français. N'étaient-ils pas Anglais, plutôt ?

J. A. D.

329—La "ceinture fléchée" est-elle d'origine sauvage ? Pourquoi cet ornement était-il si en vogue autrefois chez les "voyageurs des pays d'en haut" ?

VOY.

330—L'histoire a-t-elle conservé les noms des braves qui, sous les ordres de Dollard des Ormeaux, sauvèrent la patrie de la destruction dont la menaçaient les Iroquois ?

XXX.

331—J'entends souvent parler de *l'année de la grande noirceur*. Que veut dire cette expression ?

CURIEUX.

332—Cadioux, le héros chanté par Fréchette, a-t-il réellement existé ? Cette complainte que l'on met dans la bouche de Cadioux n'est-elle pas plutôt l'œuvre de quelqu'un de nos poètes du commencement du siècle ?

INCRED.

333—On raconte qu'après sa mort le cœur du comte de Frontenac fut porté à sa femme, qui vivait en France, et qu'elle le renvoya au Canada, en disant "qu'elle ne voulait pas d'un cœur mort qui, de son vivant, ne lui avait point appartenu." L'histoire confirme-t-elle la légende à ce sujet ?

FLI.